

Introduction :

Pour l'autorité compétente par délégation



Le décret n°216 – 841 du 24 juin 2016 précise que, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit présenter l'évolution des dépenses et des effectifs, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le ROB constitue la première étape de la préparation annuelle du budget primitif pour le CCAS de Rouen. Il permet aux membres du conseil d'administration de débattre sur l'évolution des finances du CCAS lors d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Il permet aussi d'aborder le contexte général d'élaboration du projet de budget pour 2018. La préparation du budget prévisionnel est conditionnée par des facteurs externes liés aux conditions économiques générales et aux divers financeurs du CCAS, en premier lieu la Ville. Le ROB permet également de présenter une rétrospective 2015-2019.

I – LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2018**1) La situation économique et le contexte local**

La situation économique de notre pays demeure fragile selon différents indicateurs (taux de chômage, croissance).

Celle-ci génère des demandes sociales toujours en augmentation. Dans ce contexte, l'Etat et les collectivités territoriales sont chaque année davantage sollicités par les citoyens les plus précaires.

Nous constatons également sur Rouen de nombreuses évolutions de la demande sociale. Nouveaux publics, nouvelles formes de précarité auxquels il faut répondre en dépit d'un environnement institutionnel et associatif de plus en plus instable et de contraintes financières de plus en plus fortes (arrêt des contrats aidés, baisse des financements,...). Ce constat est confirmé par le diagnostic social de la population Rouennaise consolidé en 2018 dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux.

A ces évolutions de la demande sociale font écho de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux défis en matière de professionnalisation, de management, de mutualisation. Ces défis, le CCAS de Rouen s'y prépare en adaptant constamment son organisation et en proposant de nouveaux outils en matière d'innovation sociale.

L'année 2018 avait amorcé un changement notable de situation dans son mode de financement. Pour 2019, ce tournant se confirme notamment par le désengagement confirmé du Département sur un certain nombre d'actions.

2) La maîtrise des dépenses de fonctionnement poursuivie

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019 et dans un contexte financier de plus en plus contraint, les services se sont attachés à ajuster leurs demandes au plus près de leurs besoins : l'étroitesse des marges de manœuvres financières implique une rigueur de gestion au quotidien.

II – RETROSPECTIVE 2015-2019

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU BUDGET PRINCIPAL DE 2015 à 2019													
Catégorie	janv-15	déc-15		janv-16	déc-16		janv-17	déc-17		janv-18	déc-18		janv-19
	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP	Nbre agents	ETP	Prévu au budget en ETP
Titulaires et stagiaires	85,14	71	67,27	89,35	73	68,42	93,17	77	67,98	95,15	77	71,59	89,61
CDI		1	0,5		1	1		1	0,5				
Contractuels sur poste		12	9,59		13	10,6		13	10,14				
Contractuels remplaçants		2	0,98		1	0,19		2	0,4				
Emplois Avenir		3	3		4	4		4	3,15				
Apprentis		1	1		1	1		1	1				
CUI/CAE		0	0		3	1,83		4	1,99		2	1,14	
TOTAL	85,14	90	82,34	89,35	96	87,04	93,17	102	85,16	95,15	91	83,53	89,61

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2015 à 2016	suppression	création
Fermeture de la Pause	0,67	
Arrêts des écoutants télé alarme	0,89	
Suppression du chauffeur remplaçant	0,25	
Suppression du poste responsable SAIS	1	
Suppression de remplacement à la Domiciliation	0,33	
Transfert d'un 0,5 d'agent technique vers les résidences	0,5	
Création d'un poste d'accueil dans les UTS		1
Création de postes de travailleurs sociaux dans les UTS		2
Création de postes à La Chaloupe (CUI, EA, agent technique)		2,074
Création d'un poste CitésLab		1
Création de postes de reclassement suite à des inaptitudes		1,2
Création d'un emploi aidé aux Moyens Généraux		0,57
TOTAL	3,64	7,844

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2016 à 2017	suppression	création
Création d'un poste Grammont		1
Création d'un emploi aidé aux Moyens Généraux		0,57
Création de postes pour Enis		1,5
Création d'un poste de reclassement		0,8
TOTAL		3,87

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2017 à 2018	suppression	création
Création d'un poste Maison du Plateau		1
Création d'un poste travailleur social polyvalent		1
Création d'un poste assistant polyvalent		1
Création d'un poste d'agent social La Chaloupe		1
Création d'un 0,2 cellule administrative et logistique		0,2
Création d'un poste cellule administrative et logistique		1
Création d'un 0,2 accueil médiation		0,2
Création d'un 0,8 de reclassement		0,8
Création d'un 0,57 CUI SAIS		0,57
Suppression d'un poste cellule technique	1	
Suppression d'un 0,2 cellule technique	0,2	
Suppression d'un CAE La Chaloupe	0,57	
Suppression d'un emploi d'avenir La Chaloupe	1	
Suppression poste ENIS	1,5	
Suppression d'un 0,07 de reclassement	0,07	
Suppression d'un 0,5 CLM	0,5	
TOTAL	4,84	6,77

EVOLUTION DES EFFECTIFS de 2018 à 2019	suppression	création
Création d'un poste Maison du Plateau ASE		1
Création de 2 ETP reclassement		2
Création Chaloupe travailleur social		1
Création 6 PEC		3,43
Création CLM		1
Suppression Responsable cellule technique	1	
Suppression Assistante cellule technique	1	
Suppression Agents techniques cellule technique	0,4	
Suppression CLM	0,5	
Suppression CLM	0,5	
Suppression 1 apprenti	1	
suppression emplois d'avenir	2	
Suppression d'un 0,87 de reclassement	0,86	
Suppression ASE La Passerelle	1	
Suppression travailleurs sociaux Escale	3	
Suppression Conseillère Prévention	1	
Suppression Emploi aidé CitésLab	0,571	
Suppression Emplois aidés SAIS	1,14	
TOTAL	13,97	8,43

FONCTIONNEMENT	2015			2016			2017			2018		
	CA 2015	% sur total dépenses	Evolution CA 2015/2014	CA 2016	% sur total dépenses	Evolution CA 2016/2015	CA 2017	% sur total dépenses	Evolution CA 2017/2016	CA 2018 prévisionnel	% sur total dépenses	Evolution CA 2018/2017
Charges caractère général	1 178 660 €	19,94%	-14,03%	1 188 515 €	19,22%	0,84%	1 205 244 €	18,72%	1,41%	1 078 818 €	17,95%	-10,49%
Charges de personnel	3 588 062 €	60,69%	-3,59%	3 820 690 €	61,78%	6,48%	4 075 051 €	63,28%	6,66%	4 000 545 €	66,57%	-1,83%
Autres charges de gestion	1 120 321 €	18,95%	21,27%	1 146 332 €	18,54%	2,32%	1 135 572 €	17,63%	-0,94%	895 718 €	14,90%	-21,12%
Charges financières	24 229 €	0,41%	-9,26%	24 724 €	0,40%	2,04%	23 338 €	0,36%	-5,61%	21 596 €	0,36%	-7,46%
Charges exceptionnelles	1 241 €	0,02%	-98,70%	3 970 €	0,06%	219,89%	183 €	0,00%	-95,38%	13 061 €	0,22%	7025,51%
TOTAL DEPENSES REELLES	5 912 513 €	100,00%	-3,69%	6 184 231 €	100,00%	4,60%	6 439 389 €	100,00%	4,13%	6 009 738 €	100,00%	-6,67%
Atténuation charges	148 150 €	2,28%	14,08%	165 657 €	2,39%	11,82%	120 043 €	1,79%	-27,53%	173 085 €	2,72%	44,19%
Produits services	264 805 €	4,08%	-43,35%	297 029 €	4,29%	12,17%	293 220 €	4,36%	-1,28%	302 507 €	4,76%	3,17%
Dotations	5 612 136 €	86,48%	8,66%	6 088 376 €	88,02%	8,49%	5 925 057 €	88,15%	-2,68%	5 665 567 €	89,12%	-4,38%
Autres produits de gestion	364 815 €	5,62%	-45,57%	358 587 €	5,18%	-1,71%	377 773 €	5,62%	5,35%	202 092 €	3,18%	-46,50%
Produits exceptionnels	99 414 €	1,53%	1541,31%	7 603 €	0,11%	-92,35%	5 459 €	0,08%	-28,19%	13 997 €	0,22%	156,39%
TOTAL RECETTES REELLES	6 489 320 €	100,00%	7,82%	6 917 252 €	100,00%	6,59%	6 721 553 €	100,00%	-2,83%	6 357 247 €	100,00%	-5,42%

	2015	2016	2017	2018
PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	6 489 320 €	6 917 252 €	6 721 553 €	6 357 247 €
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 912 513 €	6 184 231 €	6 439 389 €	6 009 738 €
EPARGNE GESTION	576 807 €	733 021 €	282 164 €	347 509 €
INTERETS DETTE	24 229 €	24 724 €	23 338 €	21 596 €
EPARGNE BRUTE	552 578 €	708 296 €	258 826 €	325 913 €
CAPITAL DETTE	71 889 €	102 403 €	113 836 €	115 630 €
EPARGNE NETTE OU CAF NETTE	480 689 €	605 893 €	144 990 €	210 283 €

En 2018, l'épargne nette augmente car la subvention de la Ville a été réévaluée de 137 250 € (en Décisions Modificatives).

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS DE ROUEN POUR 2019

1) Le fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2019	% sur total dépenses
Charges caractère général	1 214 617 €	17,50%
Charges de personnel	4 214 779 €	60,73%
Autres charges de gestion	1 292 147 €	18,62%
Charges financières	24 880 €	0,36%
Charges exceptionnelles	600 €	0,01%
TOTAL DEPENSES REELLES	6 747 023 €	97,22%
Amortissement et provision	192 971 €	2,78%
TOTAL DES DEPENSES	6 939 994 €	100,00%
Atténuation charges	123 478 €	1,78%
Produits services	312 163 €	4,50%
Dotations	5 509 896 €	79,39%
Autres produits de gestion	211 000 €	3,04%
Produits exceptionnels	4 052 €	0,06%
TOTAL RECETTES REELLES	6 160 589 €	88,77%
Reprise résultat 2018	779 405 €	11,23%
TOTAL DES DEPENSES	6 939 994 €	100,00%

1.1 - La nécessaire régulation de la masse salariale

Les dépenses de personnel représentent 60,73 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel diminuent de 4,07 %, cette baisse intègre la suppression des postes de la cellule d'intervention technique (2,4 ETP + 2 emplois d'avenir) suite au transfert des agents à la Ville dans le cadre de la convention de prestations de services, la fermeture de la Passerelle et de l'Escalier. Le budget intègre également la diminution des cotisations URSSAF et ASSEDIC, la poursuite du PPCR, le reclassement des ASE en catégorie A, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et le reclassement des agents inaptes sur l'ensemble du périmètre du CCAS (budget principal et budgets annexes).

Outre ces évolutions, le BP 2019 sera l'occasion de poursuivre une politique volontariste en matière de ressources humaines dans les domaines suivants :

- **Résorption de l'emploi précaire** : le CCAS poursuivra en 2019 sa politique d'intégration d'agents en contrats précaires au sein de ses services notamment au sein de l'EHPAD. L'objectif est de faciliter les conditions d'accès aux postes permanents et ce, en fonction de leurs compétences, de leur grade mais aussi de leur manière de servir, de leur ancienneté, du temps de travail qu'ils effectuent. Le temps non complet, et le faible niveau de rémunération qui en découle, constituent une autre forme de précarité.

- **Les emplois aidés** : le CCAS a signé une convention avec Pôle Emploi en milieu d'année 2018 : au minimum 10 Parcours Emploi Compétence à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

- **L'effort de formation** : en 2019, le budget accordé à la formation sera de 49 200 € ; en léger retrait par rapport à 2018. Un plan de formation avec un volet dédié aux cadres, autour de différentes thématiques, sera proposé (Droits et obligations, gestion des absences syndicales, document unique, gestion des carrières,...). Un autre volet dédié à l'ensemble des agents sera proposé avec pour thématique la sécurité et la prévention, l'analyse des pratiques professionnelles, l'informatique ...

1.2 - Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Elles évolueront ainsi :

- Moins 14,86 % pour les charges à caractère général, l'ensemble des services a fait l'effort de réduire au maximum ses dépenses. Deux services ne sont pas reconduits sur le budget 2019 : La Passerelle et l'Escalier.
- Les subventions d'équilibre prévisionnelles que le budget principal verse pour le fonctionnement des budgets annexes diminuent en 2019 : 683 697 € (montant en baisse par rapport à 2018 – 9 615 €).

1.3 - La situation de la dette

L'encours de la dette est le suivant :

Budget Principal :

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31/12	1 271 750 €	1 169 346 €	1 055 510 €	939 881 €	822 385 €
Annuités en capital	71 889 €	102 404 €	113 836 €	115 630 €	117 496 €
Intérêts de la dette	24 229 €	24 724 €	23 338 €	21 596 €	24 380 €
Taux d'endettement	20%	18%	16%	15%	13%
Charge de la dette	1,48%	1,96%	2,04%	2,16%	2,30%

Budget Principal et budgets annexes :

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31/12	1 982 722 €	2 448 076 €	2 243 687 €	1 755 512 €	1 638 017 €
Annuités en capital	140 662 €	173 075 €	204 387 €	488 177 €	490 042 €
Intérêts de la dette	45 750 €	44 347 €	42 107 €	37 614 €	40 398 €
Taux d'endettement	13%	17%	15%	12%	11%
Charge de la dette	1,27%	1,47%	1,69%	3,64%	3,65%

En 2019, diminution de l'encours de la dette qui suit le déroulement normal des remboursements des emprunts en cours. Pas de nouvel emprunt ni de fin d'emprunt sur 2019.

1.4 - Les recettes de fonctionnement prévues en 2019 :

Dans un contexte financier tendu à l'échelle de la Ville, et compte tenu des besoins croissants de la population en termes de solidarités et d'accompagnement, la Ville a fait le choix d'une remise à plat de l'ensemble des budgets de la DSCS et du CCAS (budgets primitif et annexes). La subvention d'équilibre **demandée** à la Ville afin de tenir compte de l'ensemble des dépenses réalisées par le CCAS s'élève à 4 437 595 € pour 2019 contre 4 250 202 € en 2018 soit une augmentation 187 393 € (+4,40%). A cette somme il faut ajouter 90 544 € pour la participation de la Ville au Programme de Réussite Educative et 3 254 € au titre de CitésLab. L'augmentation prend en compte la fermeture de l'Escale et les pertes de recette du Département pour la Chaloupe (- 58 500€), la délégation syndicale permanente d'un agent (+ 46 500 €) ainsi que les prestations RH liées à la convention (+ 52 000€). Soit une subvention totale de 4 531 393 €.

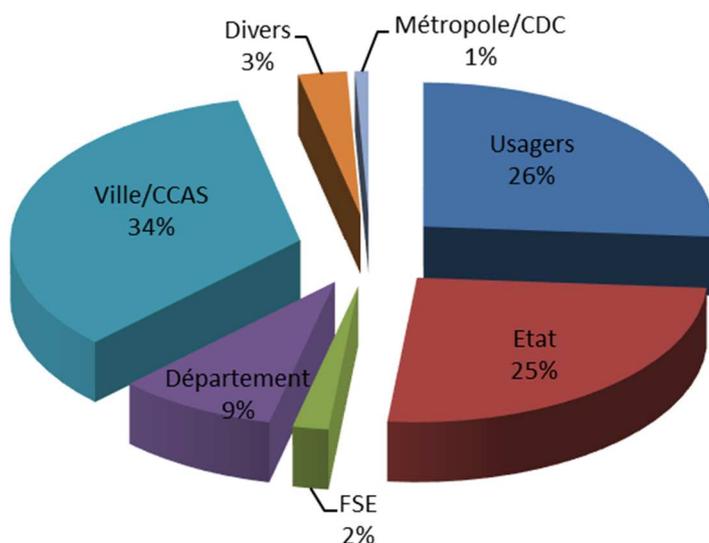
Un quart des recettes du CCAS provient de la participation des usagers aux prestations qu'ils reçoivent. A ce titre, s'agissant d'une population généralement à faibles ressources, l'augmentation tarifaire prévue est limitée à 2 % pour les repas, et à 1.25% d'augmentation pour les redevances en résidences autonomie (Indice de référence des Loyers). Pour le service télé-alarme, il est proposé de maintenir le tarif de la redevance mensuelle à 26,50 € et de maintenir le prix des options périphériques à l'identique par rapport à 2018.

Pour le budget principal les autres financeurs principaux sont l'Etat (DDDCS et ARS) et le FSE.

La participation du Département pour les accueils de jour et pour le fonds de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est supprimé en 2019.

CitésLab : interrogation sur le financement du disposition suite au retrait de la caisse des dépôts.

Répartition des recettes (M14+M22)



2) **l'investissement** :

Le montant prévisionnel disponible est de 90 000 € auquel il faudra ajouter le résultat d'investissement 2018 de 430 000 €, cette somme permettra la poursuite du plan d'équipement informatique, la réalisation de travaux et d'aménagements ainsi que l'achat de mobilier. En 2019, une partie de nos demandes de travaux sera réalisée par des prestations de service Ville.

3) **Les missions développées**

En 2019, le CCAS s'inscrit dans les orientations fixées par la Municipalité et est chargé de mettre en œuvre la politique sociale et solidaire de la Ville.

Il s'agira notamment de poursuivre le travail engagé pour favoriser le retour à la formation et à l'emploi des plus fragiles et de s'attacher à renforcer la présence sociale sur les territoires et dans les quartiers qui en ont le plus besoin.

3.1) Des conventions FSE 2017-2019 pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et de l'ATELIER

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA

La diversité des actions menées dans le domaine de la solidarité et de l'action sociale se traduira par la poursuite de l'accompagnement social et socio-professionnel dans le cadre de la convention FSE portant sur « l'accompagnement des bénéficiaires du RSA » sur la période 2017-2019. L'objectif est de dédier des professionnels du CCAS sur la mission référent « Rsa » en dissociant les agents en charge de l'accompagnement social généraliste des agents chargés de l'accompagnement socio-professionnel. Dans cette perspective, la subvention FSE accordée pour 2017-2019 est de 868 338,18 € et de 300 000 € pour le Département, pour un coût total prévisionnel de 1 736 676,35 €.

Les modalités de financement accordées sur « l'accompagnement des bénéficiaires du RSA » sur la période 2017-2019 sont donc les suivantes :

	2017	2018	2019	Total	%
F.S.E.	279 451.38 €	291 461.06 €	297 425.74 €	868 338.18 €	50%
Département 76	100 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €	300 000.00 €	17.27%
Solde à la charge du C.C.A.S	178 736.38 €	191 461.06 €	197 425.73 €	567 623.17 €	32.68%
Etat – Emploi Aidé	715.00 €	0 €	0 €	715.00 €	0.04%
Total	558 902.76 €	582 922.12 €	594 851.47 €	1 736 676.35 €	

L'Atelier

Dans le cadre d'une convention FSE sur la période 2017-2019, le CCAS de Rouen poursuit l'activité de l'Atelier qui vise l'inclusion active des publics les plus éloignés de l'emploi, en élargissant son champ d'action à l'insertion professionnelle. En effet, l'activité s'appuie sur les compétences de la Responsable de CitésLab afin de réaliser des diagnostics socio professionnels et ainsi lever les freins professionnels.

Les modalités de financement accordées pour l'Atelier sur la période 2017-2019 sont les suivantes :

	2017	2018	2019	Total	%
F.S.E.	65 368.80€	66 148.20€	66 390.60€	197 907.60€	47.03%
Contrat de Ville	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000€	10.44%
Solde à la charge du C.C.A.S	45 368.80€	46 148.20€	46 390.60€	137 907.60€	32.77%
Contribution de tiers - EEI	8 200.00 €	8 320.00 €	8 440.00 €	24 960 €	5.93%
Total	138 937.60€	140 616.40€	141.22120€	420 775.20€	

Depuis 2016, le FSE est un nouveau financeur pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et pour l'Atelier. Pour le CCAS, le financement du FSE impose une avance de trésorerie sans que l'on puisse connaître le montant final exact dans la mesure où le financement repose sur le dépôt du bilan d'exécution qui doit atteindre les objectifs prévus dans les conventions. Il est important de noter qu'un contrôle de service fait sur un bilan final est conditionné à la production de l'ensemble des justificatifs fournis. En cas d'écart important entre les éléments déclarés et les éléments retenus, une correction financière est appliquée.

3.2) Accompagner et aider les Rouennais en situation de grande précarité en favorisant leur insertion sociale et socio professionnelle

Allocations Communales de Solidarité (ACS)

Le dispositif d'Allocation Communales de Solidarité (ASC) est un dispositif facultatif mis en place par le CCAS de Rouen afin de soutenir des projets d'inclusion sociale des Rouennais les plus fragiles. Elle est attribuée en fonction des besoins tels qu'évalués par le professionnel en charge de l'accompagnement social et est accordée en fonction de la capacité contributive de chaque personne. L'aide apportée se rapporte aux charges courantes : loyer, mobilier de première nécessité, alimentation, charges d'électricité, nuitées d'hôtel accordées (la majorité étant attribuée en cas de sinistre type « incendie »). Le montant de ces aides facultatives est de 234 500 € réparti comme suit :

- Allocations Communales de Solidarité (ACS) hors nuitées d'hôtel et CAP: 173 000€,

- Nuitées d'hôtel : 15 000€,
- Chèques d'Accompagnement Personnalisés (CAP) : 35 000€ ,
- Secours permanent (maintien loyer Rose des Sables) : 11 500€

En 2019, il est prévu de ne pas changer les montants attribués pour les aides facultatives. Le règlement d'attribution des aides fait l'objet d'une mise à jour qui sera effective en 2019.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès et de maintien dans le logement. Le montant alloué pour 2017 était de 86 841 €. En 2018, le CCAS de Rouen a fait le choix de ne plus participer financièrement à ce dispositif compte tenu des nouvelles modalités d'accès inscrites dans le nouveau règlement adopté par le Conseil Départemental de Seine Maritime en décembre 2017. En 2019, le CCAS maintient de cette position.

Le service domiciliation

La domiciliation constitue une obligation pour les CCAS. Au CCAS de Rouen, deux équivalents temps plein sont mobilisés sur cette mission. Le service domiciliation est un service de proximité qui favorise l'accès à la citoyenneté. Il constitue la première étape pour l'accès aux droits (courriers et informations) pour les personnes en situation de rupture. Au 1er décembre 2017, près de 933 personnes sont domiciliées en file active au CCAS. Un projet de financement en investissement d'un système de gestion du courrier pour améliorer l'accès du courrier à l'utilisateur et fluidifier l'accueil. Ce projet est en cours de consultation pour une prévision de consultation en 2019 (18 000€).

Les accueils de jour : une fermeture effective pour 2019

Au sein du secteur « Urgence et Insertion Sociales », la Chaloupe et l'Escale jouaient jusqu'en fin 2018 un rôle essentiel dans l'accompagnement des plus exclus de la commune. Comme évoqué en introduction, le Département n'a pas maintenu sa participation financière en 2018 en réduisant de moitié la subvention allouée aux deux accueils de jour. En 2019, la suppression du Département est confirmée entraînant la fermeture de l'Escale. La Ville de Rouen, à travers son CCAS en lien avec l'Etat et les partenaires de l'urgence sociale vont devoir réfléchir au devenir de l'offre et de la mobilisation possible pour aider et accompagner les personnes vulnérables et en grandes difficultés sociales.

L'activité de la Chaloupe s'en trouve renforcée notamment sur le nombre de repas servis. En 2019, l'Etat augmentera de 25 000€ sa participation pour permettre la distribution de 10 repas supplémentaires par jour.

3.3) Développer les actions créatrices de lien social

Le CCAS poursuivra le pilotage des manifestations solidaires. Pour 2019, il s'agira de réinterroger sur le périmètre de nos actions collectives et événementielles, au regard des évolutions et enjeux.

Les manifestations pourront être:

- **Macadam & Co** : festival pour et avec les gens de la rue destiné à sensibiliser le public aux difficultés des personnes en situation de très grande précarité, co-piloté par la Ville et l'Autobus SAMU Social (18 000€).

- **Le Noël Solidaire** : le Noël Solidaire associe largement les partenaires associatifs et les usagers. Les équipes du Service Actions et Insertion Sociales du CCAS, les services de la

Ville de Rouen, les entreprises et les commerçants partenaires et les bénévoles contribuent à la réussite de ce moment de joie pour les plus en difficultés (23 000€).

- **Des actions collectives** sont organisées prioritairement par les référents RSA pour les bénéficiaires. Ces projets collectifs et événementiels sont de plus en plus développés notamment en lien avec les exigences de l'octroi d'une subvention FSE (sorties au théâtre, forum énergie, visites culturelles et informatives) (12 500 €).

- Il s'agira également de continuer à **associer les usagers** dans les projets et outils développés par le CCAS. L'objectif 2019, est également de poursuivre le portage juridique de la collaboration des usagers autour d'un comité consultatif des politiques sociales.

3.4) La politique municipale en faveur de l'autonomie des personnes âgées et du bien vieillir

Les résidences autonomes

Depuis le 1er janvier 2016, date d'entrée en vigueur de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), les logements foyers sont désormais appelés "résidences autonomie". Ce changement de nom s'accompagne d'un renforcement du rôle de ces structures dans la prévention de la perte d'autonomie. Pour ce faire, les 4 résidences autonomie du CCAS doivent proposer un minimum de prestations individuelles ou collectives aux résidents. Un " forfait autonomie " est versé sous réserve de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) octroyé par le Département et financé au moyen du concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). En 2019, il s'agira de poursuivre les objectifs prioritaires 2016-2020 visant la déclinaison d'orientations retenues dans le CPOM. Dans les objectifs 2019, il est prévu de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des résidents en rénovant les salles d'animation des résidences, ainsi que de réaliser des travaux pour les vestiaires, salle du personnel et lingerie des résidences Trianon et Bonvoisin). Par ailleurs, les actions et projets permettront de favoriser l'accès au numérique.

L'EHPAD

L'EHPAD la Pléiade est hors convention depuis janvier 2015. Il n'y aura pas de nouvelle convention en 2019, mais il s'agira d'envisager dans un avenir assez proche la signature d'un CPOM afin d'éviter le déficit structurel s'installant depuis quelques années. En 2018, il a été observé des dysfonctionnements récurrents relatifs aux conditions d'organisation de l'établissement. Dans ce cadre, l'ARS a désigné une administration provisoire jusqu'en juin 2019. Pour 2019, il s'agira de mettre en œuvre les recommandations et préconisations travaillées lors d'un audit et particulièrement sur des maquettes organisationnelles.

CLIC de Rouen

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rouen gère le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des Aînés de Rouen, créé en 2004, et qui a pour vocation d'être « un guichet unique pour les plus de 60 ans ». Il a pour mission l'accueil, l'information et l'orientation des rouennais de plus de 60 ans. Il évalue les besoins de la personne lors d'un entretien au CLIC ou lors d'une visite à domicile. En fonction des besoins repérés, il propose à la personne un plan d'aide adapté et personnalisé. Il peut également, si la personne le souhaite, l'accompagner dans la mise en œuvre des solutions proposées en coordination avec les professionnels impliqués. Le CLIC mène également des actions partenariales définies en

fonction des besoins recensés sur le territoire. En 2019, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de l'appel à projet de la conférence des financeurs portant sur le soutien d'activités favorisant la perte d'autonomie des personnes âgées. En effet, une enveloppe d'environ 56 690€ a été attribuée sur deux ans.

Le CLIC de Rouen poursuivra le pilotage d'actions événementielles et partenariales.

La MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)

Le projet de la MAIA Rouen Rouvray a été retenu en juin 2015 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et déployé en 2016.

Pour rappel, la MAIA Rouen Rouvray est portée par le CCAS de Rouen, en partenariat avec le CLIC du Sud de l'Agglomération rouennaise (via une convention). Elle couvre les territoires des deux CLIC (CLIC des Aînés de Rouen et CLIC du Sud de l'Agglomération rouennaise).

Il s'agit d'une méthode qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins.

L'objectif est de renforcer l'articulation des intervenants du champ sanitaire, social et médico-social autour de la personne en perte d'autonomie et de ses aidants et de corriger les dysfonctionnements générés inévitablement par la diversité des acteurs et de leur gouvernance, des financements, des pratiques professionnelles et des organisations.

La MAIA se définit autour de 3 mécanismes interdépendants :

- ▶ la concertation
- ▶ le guichet intégré
- ▶ la gestion des cas

En 2019, il s'agira de renforcer l'articulation CLIC MAIA dans le cadre d'un regroupement de service et de poursuivre les formations de sensibilisation notamment en lien avec les travailleurs sociaux des UTS.

3.5) Favoriser la formation et l'insertion professionnelle des Rouennais

Pour 2019, il s'agit de poursuivre le développement de l'offre d'insertion sociale et professionnelle, sur les quartiers prioritaires et plus largement sur l'ensemble du territoire, engagé avec les partenaires, le CCAS et la Ville.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Depuis près de 3 ans le CCAS de Rouen expérimente plusieurs dispositifs d'innovation sociale qu'il s'agisse du dispositif CitésLab qui accompagne les porteurs de projets dans la création de leur activité sur les volets amorçage et désamorçage (pour ceux qui ne sont pas en mesure de créer leur activité vers un parcours d'insertion), et de l'appel à projets lancé il y a plus d'un an pour renforcer l'accompagnement socio professionnel et porté par l'union d'associations « UL2I ».

Nous avons constaté qu'une partie des outils ne peut être mobilisée pour répondre à une demande rapide et concrète en réponse aux problématiques des personnes accompagnées.

Afin de construire une nouvelle réponse aux besoins la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif a été mise en œuvre sous le nom d'INESS (Innovation et Economie Sociales et Solidaires). Son objectif est de répondre aux exigences d'intérêt général, d'impact social et d'inclusion, elle est exclusivement dédiée à l'insertion à l'emploi. Elle reste un outil exclusif du CCAS.

CitésLab

CitésLab est un dispositif de soutien à la création d'activité dans les quartiers prioritaires. La convention locale du dispositif CitésLab de Rouen a été signée en octobre 2015, pour une première période triennale courant jusqu'au 31 décembre 2018. La Caisse des Dépôts et Consignations a annoncé son retrait définitif de ce dispositif et le gouvernement a confié, nationalement, à la Banque Publique d'Investissement la gestion et l'animation de l'entrepreneuriat dans les quartiers. Or, la BPI se laisse le 1^{er} semestre 2019 pour caler son engagement sur ces territoires.

Parcours 360°

Aussi, afin de maintenir la dynamique engagée depuis 3 ans, en direction des demandeurs d'emploi les plus fragiles, et de renforcer l'offre de services du CCAS, il est envisagé de créer un véritable secteur « insertion et innovation sociales » au sein de notre organisation. Ce service, à part entière, permettra de concentrer nos ressources vers un objectif commun. Outre la SCIC INESS, qui assurera le portage des micro-projets innovants (commerces éphémères, food truck pédagogique...) et, plus globalement, le volet opérationnel de la mise en œuvre, il s'appuiera sur un dispositif central, baptisé Parcours 360°.

Le projet « Parcours 360° » vise à articuler et développer des outils d'insertion socioprofessionnelle existants au sein du CCAS, en lien avec les partenaires du territoire, afin de proposer des parcours complets incluant la création d'activité, l'immersion en situation de travail, la formation, l'accès au droit commun.

Objectif opérationnel : faire entrer et suivre 200 personnes dans le programme en 2019 (100 QPV et 100 commune de Rouen) ; les publics concernés par ce programme sont des publics particulièrement éloignés de l'emploi (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation d'illettrisme, jeunes en grande difficulté, migrants...)

Le programme mettra en œuvre une approche dite « 360° » : globale et centrée sur la personne. Il reprendra les activités menées auparavant dans CitésLab (amorçage de projets de création) en proposant un accompagnement renforcé aux créateurs et en développant le volet désamorçage. Il comportera également l'outil « équipes d'intervention de proximité » pour mieux le lier à des parcours individuels en complément de nouveaux outils (notamment des ateliers socioprofessionnels collectifs).

L'entrée du public pourra se faire soit par l'angle de l'insertion sociale, soit par celui de l'accès à l'emploi, soit par celui de la création d'activité. Elle se fera sur prescription (travailleurs sociaux du CCAS, Service public de l'emploi, partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique, associations de quartier) ; sur candidatures suite à des réunions d'information et de sensibilisation organisées directement sur les territoires ; par le bouche à oreille.

Après un premier accueil permettant de vérifier les motivations, les personnes s'engageront dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation d'un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle comportant plusieurs phases : a) Phase de Diagnostic : état des lieux partagé avec la personne débouchant sur la formulation d'objectifs d'évolutions ; b)

Phase d'élaboration/prise de décision : Définition d'un parcours, en posant des objectifs intermédiaires, en identifiant les ressources à mobiliser (ressources personnelles ; acteurs publics ou privés) et les freins à lever. En fonction des situations individuelles, ce parcours portera aussi bien sur le volet social que sur le volet professionnel ; c) Phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation : guidance ; accompagnement dans les démarches ; séquences de consolidation de compétences et de mises en situations individuelles ; participation à des ateliers collectifs.

Ce projet ambitieux va permettre de concentrer plus efficacement les moyens déjà fléchés par la CCAS (Appels à projets innovation sociale, Citéslab, Equipes d'insertion de proximité, L'Atelier, RSA sociopro) vers un objectif commun : l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi rouennais les plus fragiles. En mobilisant également d'autres sources de financement (CGET, Contrat de Ville/Ville de Rouen, Métropole, Fondations privées...), il nous sera désormais possible d'élargir notre offre, nos propositions et notre partenariat, vers plus de supports d'insertion, plus de résultats.

3.6) Valoriser le lien social sur les territoires Quartiers Politiques de la Ville (QPV)

En 2017, le CCAS de Rouen a financé la mission de coordination du Centre de vie sociale Grammont. Aujourd'hui, la Ville porte le projet de centre socioculturel Simone VEIL qui a fait l'objet d'un agrément centre social par la CAF de Seine Maritime en 2018. L'agent CCAS, aujourd'hui en poste, est mis à disposition de la Ville afin d'assurer la fonction de Directeur du centre social.

Dans cette même perspective, la DSCS ouvrira début 2019 un nouveau service à la population au sein de la Maison du Plateau ; le label national « Maison de services au public » sera sollicité. A ce titre, deux agents CCAS sont mis à disposition de la Ville sur les fonctions de Responsable d'équipement et coordinateur du projet accueil.

3.7) Adapter nos pratiques professionnelles et nos réciprocitys

Cellule administrative et logistique :

Le CCAS de Rouen se voit dans l'obligation d'absorber les nouvelles modalités de gestion du stationnement. Le coût du stationnement pour 22 véhicules d'agents du SSIAD et 32 véhicules de service est de 8 200 €.

Finances et marchés publics :

La cellule sera impactée par la dématérialisation des marchés publics au 01/10/2018 ainsi que par la dématérialisation de la chaîne comptable sous Sédit Marianne pour le CCAS milieu 2019.

Ressources Humaines :

Les CAP sont désormais communes avec la Ville, cela va entraîner une charge supplémentaire de travail car les arrêtés d'échelon et d'avancements de grades étaient faits par le CDG et devront être faits par la cellule RH du CCAS à compter du 1er janvier 2019.

Conclusion :

Pour 2019, le CCAS est au rendez-vous des solidarités, avec ses partenaires, et poursuit son effort, dans une logique de contrainte budgétaire.